

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Délibération : **2020-09- 68**
OBJET : **INSTALLATION D'UNE PATINOIRE DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE NOËL – TARIFS D'ACCÈS 2020**
Nomenclature : **7.1.8**

En exercice : 29	Le vingt-huit septembre deux mille vingt à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire. Les membres présents en séance : Alain ROYER, Catherine CADOU, Claude RINCE, Sylvie PERGELINE, Jean-Marc COLOMBAT, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Yvon LERAT, Florence CABRESIN, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Jérôme AMIAUD, Béatrice MIERMONT, Benjamin VACHET, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES Les membres ayant donné un pouvoir : Mickaël MENDES donne pouvoir à Pascal LAVEANT, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT,
Présents : 27	
Pouvoirs : 2	
Absents : 0	
Votants : 29	

Rapporteur : Thierry GICQUEL

La ville de Treillières renouvellera pour une 4^e année consécutive l'installation d'une patinoire synthétique sur la place de la Liberté, du vendredi 11 au dimanche 27 décembre 2020. L'objectif est d'accroître l'attractivité du centre-ville et de créer l'événement durant les fêtes de fin d'année en proposant une animation ludique en direction des familles et des jeunes.

L'exploitation de cet équipement sera confiée à l'UCPA qui assurera l'accueil et prodiguera les conseils de bonne pratique et de sécurité.

L'accès à la patinoire sera payant, au tarif unique de 2 euros par personne, incluant la location d'une paire de patin pour une durée d'une heure. La gratuité sera accordée aux élèves dans le cadre de séances proposées aux établissements scolaires et aux enfants dans le cadre de séances proposées par les accueils de loisirs. Le tarif appliqué est maintenu par rapport aux années précédentes.

Le prestataire en charge de l'accueil et de la gestion de cette patinoire (UCPA) se chargera de la perception des recettes, via une régie temporaire. Elle sera localisée place de la Liberté afin de permettre l'encaissement des entrées, sous forme de chèques ou de numéraires. Les produits encaissés feront l'objet d'un dépôt à la Trésorerie de Carquefou. Les recettes seront inscrites sur l'exercice budgétaire 2020.

La commission « Vie associative et sportive » a rendu un avis favorable le 17 Septembre 2020.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- DE VALIDER la tarification de 2 euros, pour accéder à la patinoire et la gratuité pour le public désigné (séances scolaires et accueil de loisirs).

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 septembre 2020
Alain ROYER, Maire

